



Intervenir dans l'éducation d'une enfant mineure sous tutelle

Par **cath46**, le **05/03/2009** à **09:42**

bonjour

Je fais partie du conseil de famille concernant ma nièce de 16 ans orpheline de mère et de père inconnu.

Mon père est son tuteur.

Ma nièce est très difficile(vols, insultes,fugues nocturnes etc....) Malgré cela, mon père la soutient et ne la punit quasiment jamais. Quand j'exprime mes divergences en matière d'éducation, il n'en tient pas compte car je ne suis pas la tutrice.

Je voudrais savoir si en tant que membre du conseil de famille, je peux intervenir dans l'éducation de cet enfant.

A qui dois-je m'adresser pour obtenir ce droit ?

Les autres membres du conseil de famille sont d'accord avec moi.

Je vous remercie.

Cordialement.